

Certificat sanitaire pour l'importation et le transit en France des oiseaux de compagnie en provenance de pays tiers à l'Union européenne

Numéro du certificat (1) :

Autorité d'émission compétente :

N° de permis CITES Export (si nécessaire) :

1. Identification des animaux

Nom scientifique	Nom commun	Pays d'origine	Pays de provenance

2. Destination

Les animaux visés ci-dessus sont expédiés de (établissement d'origine, adresse, pays) :

par le moyen de transport suivant (nature, numéro d'immatriculation, numéro du vol ou le nom, selon le cas) :

Nom de adresse de l'exportateur :

Nom de adresse de l'importateur :

Adresse des locaux de destination :

3. Attestation sanitaire

Je soussigné, **vétérinaire officiel**, certifie que les animaux décrits ci-dessus :

- a) ont été examinés leet ne présentent aucun signe clinique de maladie ou de suspicion de maladie infectieuse ou contagieuse à l'homme ou à l'animal et ont été jugés aptes au transport ;
- b) n'ont pas été en contact depuis 30 jours avec des oiseaux présentant des signes cliniques de maladie ou de suspicion de maladie infectieuse ou contagieuse à l'homme ;
- c) proviennent d'un pays tiers officiellement indemne de la maladie de Newcastle et d'influenza aviaire hautement pathogène au sens de l'Office international des épizooties (2) ou
- c) proviennent d'une partie de pays tiers indemne de la maladie de Newcastle et d'influenza aviaire hautement pathogène en cas de régionalisation conformément aux dispositions communautaires (2) ou
- c) ont fait l'objet, dans les 10 jours précédant l'expédition, d'un test de dépistage des anticorps avec résultats négatifs pour la recherche de la maladie de Newcastle et de l'influenza aviaire (2) (3)
- d) proviennent d'un établissement dans lequel la psittacose et l'ornithose n'ont pas été constatées dans les 60 jours précédant l'expédition ;
- e) que j'ai reçu du propriétaire une déclaration attestant que jusqu'à leur expédition sur le territoire français les animaux décrits dans le présent certificat ne seront pas en contact avec des animaux ne présentant pas un statut sanitaire équivalent.

Ce certificat est valable 10 jours à compter de sa date de signature.

Fait à , le

Cachet et signature du **vétérinaire officiel** :

Nom en lettres capitales, titre et qualification du vétérinaire officiel :

(La signature et le cachet doivent être d'une couleur différente de celle du texte imprimé)

(1) Attribué par l'autorité centrale compétente.

(2) Biffer la mention inutile.

(3) Joindre les résultats des analyses.

Document d'accompagnement pour l'importation et le transit en France des animaux de compagnie de l'ordre des rongeurs, des lagomorphes, des insectivores, des dermoptères, des poissons, des reptiles et des amphibiens en provenance de pays tiers à l'Union européenne

N° de permis CITES Export (si nécessaire) :

1. Identification des animaux

Nom scientifique	Nom commun	Pays d'origine	Pays de provenance

2. Destination

Les animaux visés ci-dessus sont expédiés de (établissement d'origine, adresse, pays) :

par le moyen de transport suivant (nature, numéro d'immatriculation, numéro du vol ou le nom, selon le cas) :

Nom de adresse de l'exportateur :

Nom de adresse de l'importateur :

Adresse des locaux de destination :

3. Attestation sanitaire

Je soussigné, **vétérinaire praticien**, certifie que :

- les animaux décrits ci-dessus ont été examinés et ne présentent aucun signe clinique de maladie ou de suspicion de maladie infectieuse ou contagieuse à l'homme ou à l'animal et ont été jugés aptes au transport ;
- les mammifères décrits ci-dessus ont été soumis à au moins un traitement contre les parasites internes et externes le au cours des 40 derniers jours précédant l'expédition avec le(s) produit(s) suivant(s)
Préciser les molécules actives et les doses utilisées :
- que j'ai reçu du propriétaire une déclaration attestant que jusqu'à leur expédition sur le territoire français les animaux décrits dans le présent certificat ne seront pas en contact avec des animaux ne présentant pas un statut sanitaire équivalent.

Ce certificat est valable 10 jours à compter de sa date de signature.

Fait à , le

Cachet et signature du **vétérinaire praticien** :

Nom en lettres capitales :

(La signature et le cachet doivent être d'une couleur différente de celle du texte imprimé)